DocProcess

# LA FACTURATION ÉLECTRONIQUE EN FRANCE

# Qu'est-ce qu'une facture électronique?

Dans le champ de l'ordonnance du 15 septembre 2021, une facture électronique est une facture émise, transmise et reçue sous une forme dématérialisée. Elle comporte nécessairement un socle minimum de données sous forme structurée, ce qui la différencie des factures « papier » ou du PDF ordinaire. Elle sera adressée au client par l'intermédiaire d'une plateforme de dématérialisation, qu'il s'agisse du portail public de facturation ou d'une autre plateforme de dématérialisation.

Notre rôle est de mettre en place ce nouveau processus sans perturber votre activité, en éliminant le temps perdu à corriger et transmettre les factures, et ainsi assurer une bonne relation avec vos partenaires commerciaux.

# Quels sont les objectifs du gouvernement?

- Simplifier les obligations déclaratives des entreprises en matière de TVA grâce à un pré-remplissage des déclarations
- Améliorer la détection de la fraude, au bénéfice des opérateurs économiques de bonne foi
- Permettre aux entreprises de faire des économies
- Améliorer la connaissance en temps réel de l'activité des entreprises

# Que savons-nous jusqu'à présent?

- En France, depuis le 1er janvier 2020, les entreprises sont tenues d'envoyer leurs factures à destination du secteur public en format électronique.
- L'ordonnance du 15 septembre 2021 définit le cadre juridique nécessaire à la généralisation de la facturation électronique pour les transactions B2B, comme suit:
  - Au 1er juillet 2024 : toutes les entreprises devront accepter les factures créées, transmises, reçues et archivées sous forme électronique par leurs fournisseurs.
  - L'obligation d'émission s'étale entre le 1er juillet 2024 et le 1er janvier 2026 :
    - à compter du 1er juillet 2024, obligation d'émission pour les grandes entreprises
    - à compter du 1er janvier 2025, obligation d'émission pour les entreprises de taille intermédiaire
    - à compter du 1er janvier 2026, obligation d'émission pour les petites et moyennes entreprises et microentreprises

# Quel rôle pour la plateforme DocProcess?

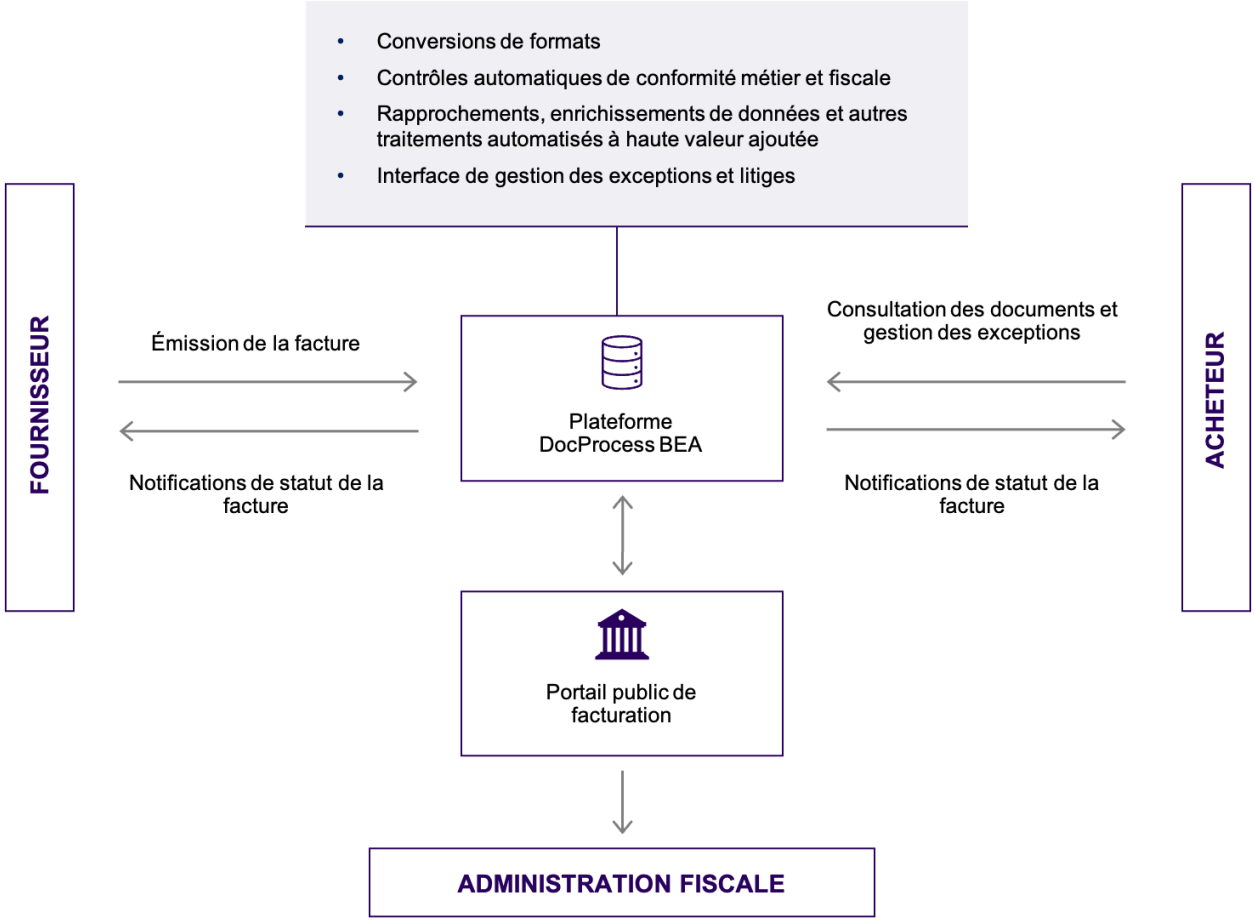

# Quels bénéfices si vous choisissez de vous raccorder au nouvel écosystème à travers notre plateforme ?

**Conformité et traçabilité**

Vous minimisez le risque de sanction lié au non-respect de la réglementation. Vous assurez votre conformité fiscale grâce aux contrôles et calculs fiscaux avancés.

**Compatibilité et interopérabilité**

Vous émettez et recevez vos factures en quelques secondes. Notre solution est compatible avec les protocoles Peppol, avec plus de 200 systèmes ERP, avec les principales solutions comptables et leurs formats de fichier requis (Sage, SAP, Oracle, Microsoft Dynamics, Acumatica, SAPTA etc.).

**Rapidité et facilité d'utilisation**

Vous échangez toutes vos factures de manière électronique et sécurisée, quelles que soient les capacités de facturation de vos partenaires ou les formats souhaités (papier, PDF, EDI, XML, Factur-X etc.) en accédant à une plateforme cloud SaaS toujours disponible, robuste et facile à déployer. Vous accédez à votre activité grâce à un tableau de bord et des interfaces intuitives.

**Aucune erreur ou facture manquante grâce à notre système avancé de réconciliation**

Vous assurez l'intégrité des factures, même les plus complexes, grâce à nos fonctionnalités de rapprochement et validation basées sur une technologie d'intelligence artificielle qui vérifie la cohérence au niveau des lignes entre les différents documents des transactions (commandes, réceptions, factures, etc.).

**Sécurité et conformité des données**

Vous protégez les documents tout au long du processus de l'émission à la réception. Tous les éléments de traçabilités et les documents constituant les pistes d'audit fiable de vos transactions sont archivés de manière sécurisée sur notre plateforme.

# Ils digitalisent leurs factures avec DocProcess

https://doc-process.com/fr/our-success-stories/

*J'ai été très impressionné par l'efficacité de la mise en œuvre que l'équipe de DocProcess nous a offerte. Ils ont intégré les fournisseurs à la vitesse de l'éclair. La plateforme DocProcess est suffisamment flexible pour répondre à tous nos besoins commerciaux et suffisamment évolutive pour prendre en charge tous nos processus financiers.*

**Bertrand Gregory, CFO, Cora Hypermarché**

*« Ce qui nous a convaincus, c'est [...] la manière dont DocProcess a abordé le sujet a, en combinant l'expertise technique avec le conseil [...] De nôtre côté, les gains sont multiples : vitesse, efficacité, précision, fiabilité, conformité et sécurité dans le traitement des transactions. Côté fournisseurs, la solution leur offre une visibilité complète sur le traitement des factures de la réception à la validation et au paiement... Enfin, le délai de traitement étant raccourci, nous avons économisé quelques jours d'affacturage inversé ! »*

**Ciprian Stoica, Chief Financial Officer, Saint-Gobain Glass**

DocProcess

www.doc-process.com